

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 OCTOBRE 2009

L'an deux mille neuf, le 29 octobre à 20h45 le Conseil Municipal de la commune de Forges-les-Bains, régulièrement convoqué le 23 octobre 2009, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. LESTIEN, Maire.

Présents : M. BOUCHON, M. GOWIE, Mme CHABRIER Claire, Mme DAUMAIN, M. VYNCKE, Melle CHABRIER Marie, M. MORIN, M. PAJAK, Mme RICHIER, M. ENJARY, M. ROUGELOT, Mme GAMBART, Mme PETRUZZELLA, M. DEMEURE, Mme OVERZEE, Mme ROUFFIGNAC, M. ETIENNE, M. DESHAYES, Mme DESMEDT, M. JAUNEAU

Absents : M. AUDONNEAU (pouvoir donné à M. ROUGELOT), M. DESSAUX (pouvoir donné à M. ENJARY), Mme DEZARD (pouvoir donné à Mme PETRUZZELLA), Mme GHEERBRANT, Mme BOURDARIAS (pouvoir donné à Mme DESMEDT), M. MARI.

Monsieur LESTIEN ouvre la séance à 20h50.

Secrétaire de séance : Mademoiselle CHABRIER Marie

Avant d'aborder l'ordre du jour, Monsieur LESTIEN propose d'ajouter un point : il s'agit d'une convention avec l'Education Nationale pour définir les conditions d'intervention du personnel communal pendant les heures de classe à la BCD (Bibliothèque Centre de Documentation).

➤ Accord du conseil.

COMPTE RENDU DES DÉLÉGATIONS PRISES AU TITRE DE LA DÉLÉGATION DE POUVOIRS

↪ **Décision 23-2009 du 20 octobre 2009**, acceptant la proposition de la Société ADN 3 D pour mener périodiquement des campagnes de dératisation sur la commune de Forges-Les-Bains.

↪ **Décision 24-2009 du 23 octobre 2009**, fixant les tarifs pour les sorties à Disney.

↪ **Décision 25-2009 du 26 octobre 2009**, acceptant la proposition de la Société ACCES TP pour l'aménagement d'un columbarium et d'un jardin du souvenir dans le cimetière communal de Forges-Les-Bains pour un prix de 32 859,53 € HT.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 SEPTEMBRE 2009

Madame DESMEDT fait remarquer que sa question relative aux conditions de classement en zone constructible du Pré aux Chevaux dans le PLU ne figure pas dans le compte rendu.

Monsieur LESTIEN confirme par contre que les conditions de classement sont évoquées par deux fois : il sera nécessaire de recourir à une modification du PLU pour que la zone soit construite.

Monsieur LESTIEN demande à Madame DESMEDT si elle souhaite vraiment l'incorporation de la question sous son nom.

Madame DESMEDT répond que ce n'est pas un point essentiel pour elle.

Madame CHABRIER apporte une information complémentaire en rectification des propos tenus par Monsieur JAUNEAU au sujet du goûter servi par l'accueil de loisirs de la communauté. Ainsi, le prix de ce goûter n'est pas de l'ordre de 20-25 cts mais plutôt de l'ordre de 70 cts.

Monsieur JAUNEAU confirme, l'information qui lui avait été communiquée était erronée.

➤ *Le compte rendu est approuvé par 25 voix.*

GYMNASE, TRAVAUX SUPPLEMENTAIRES POUR LES LOTS CHARPENTE BARDAGE ET METALLERIE

Monsieur BOUCHON présente ces propositions de travaux supplémentaires qui répondent soit à des attentes de la maîtrise d'ouvrage pour disposer de meilleures prestations (esthétique, entretien), soit à des demandes du bureau contrôle (sécurité du public).

Pour le lot charpente bardage, c'est-à-dire l'entreprise BELLIARD qui a un marché initial de 746 000,70 € HT, il s'agit de :

~ platelage sur coursive :	5 124,50 € HT
~ coiffe d'acrotère :	6 090,00 € HT
~ panneaux bois sur parois en Fermacell :	4 950,00 € HT
~ rambarde de sécurité en bout de coursive :	1 041,60 € HT
~ stucal en sous face du plancher de coursive :	480,00 € HT
~ complément de bardage terrasse gardien :	1 470,00 € HT

soit un total de 19 156,10 € qui représentent un pourcentage d'augmentation de 2,57.

Pour le lot métallerie, c'est-à-dire l'entreprise SOMARSER qui a un marché initial de 14 244,56 € HT, les travaux suivants sont proposés :

~ adaptation d'un portillon sur garde corps sur la trémie du local VMC :	289,33 € HT
~ fourniture et pose de deux précadres en tôle d'acier	304,50 € HT

soit un total de 593,83 € HT qui représente un pourcentage d'augmentation de 4,17.

Monsieur BOUCHON rappelle qu'un avenant de 30 000 € HT a déjà été signé avec l'entreprise OUTAREX (lot gros œuvre). Entre les travaux proposés ce soir et ce premier avenant, on arrive à un total de 49 749,93 € HT, ce qui rapporté au global des marchés initiaux (2 779 888 € HT) donne une augmentation de 1,79 %.

Monsieur JAUNEAU demande si les panneaux bois ont un classement au feu.

Monsieur BOUCHON répond par l'affirmative, tous les matériaux mis en place sont validés par le bureau de contrôle.

Monsieur GOWIE demande des précisions sur le rôle du bureau de contrôle. Est-il intervenu dès la phase de conception du projet ?

Monsieur BOUCHON répond par l'affirmative. Le bureau de contrôle a examiné le projet de l'architecte et a produit un rapport initial qui était joint au dossier de consultation des entreprises.

Monsieur DEMEURE demande où en est la problématique du retard de chantier dû, semble-t-il, en grande partie, à l'entreprise BELLIARD.

Monsieur LESTIEN revient sur les deux à trois semaines de relationnel un peu dur avec l'entreprise BELLIARD. L'entreprise a été convoquée en mairie pour une séance d'explications. Au-delà de la réaction épidermique du patron de l'entreprise qui menaçait de démonter les travaux supplémentaires réalisés sans ordre de service, force a été de constater, non pas le partage, cela eut été trop simple, mais la dilution des responsabilités entre une maîtrise d'œuvre pas toujours dans l'anticipation en ce qui la concerne, un pilote qui n'assume pas correctement son rôle et enfin l'entreprise qui a également sa part de responsabilité. Pour sa défense, l'entreprise, tout en reconnaissant la responsabilité d'une partie des retards, a fait valoir qu'elle a réalisé plus de prestations que ce qui était prévu dans son cahier des charges et ce sans surcoût. Dans les faits, l'entreprise a réalisé effectivement des travaux non prévus pour ne pas bloquer le chantier.

Monsieur GOWIE qui a participé à cette réunion et qui était favorable à une position dure de la mairie confirme la complexité de la situation dont il n'avait pas la complète vision avant cela.

Au constat de tout cela, Monsieur LESTIEN annonce qu'il a décidé, sans gaieté de cœur, de renoncer au titre de cette réalité du terrain à une ligne dure d'application des pénalités qui avait été réclamée par Monsieur ETIENNE, quitte à revenir sur la question en fin de chantier.

Monsieur ETIENNE confirme sa position et regrette qu'il n'y ait pas eu de pénalités ou au moins de notification officielle permettant ensuite de négocier avec l'entreprise et attire l'attention sur la proximité du bas de bardage avec le sol ce qui n'est pas conforme à la Directive Technique applicable en l'espèce.

Monsieur LESTIEN nuance les propos de Monsieur ETIENNE : un courrier en RAR a bien été adressé à l'entreprise BELLIARD il y a plusieurs mois, et le pilote, à la demande de la mairie, a tracé les retards. Le choix tel qu'évoqué plus haut a été fait et Monsieur LESTIEN déclare l'assumer complètement dans l'objectif de terminer au plus vite ce chantier. La priorité reste d'avancer, de sortir d'une situation tendue pour finir ce gymnase. Mais il sera nécessaire de faire un point à la fin du chantier, avec également un retour d'expérience pour les chantiers à venir.

Monsieur JAUNEAU demande si le prix total du gymnase a été calculé ?

Monsieur BOUCHON répond que la masse des travaux annoncée ci-dessus représente le gros des dépenses mais il y a encore bien d'autres dépenses à prendre en considération (le terrain, les frais de notaire et autres, les frais de raccordement aux réseaux, etc...). Alors non, le prix final n'est pas encore connu à l'euro près mais cela sera calculé le moment venu.

Monsieur LESTIEN soumet aux voix les travaux supplémentaires proposés.

➤ *Le conseil par 22 voix pour, 3 voix contre approuve ces travaux. Autorise Monsieur le Maire à signer les avenants correspondants avec les entreprises.*

Monsieur MORIN indique que pour les années 2006 à 2009, la commune a organisé des actions culturelles dans le cadre d'une charte conclue avec le Conseil Général de l'Essonne.

Cette charte arrive à son terme prochainement et son bilan a été déposé auprès des services du Conseil Général pendant l'été.

Dans le même temps, un nouveau projet a été élaboré dans le cadre d'un contrat à venir et ce projet est déjà déposé au Conseil Général.

Ce projet répond à 4 critères d'éligibilité :

- ~ Des objectifs partagés avec le Conseil Général :
 - développer l'accessibilité des Essonnais à l'offre culturelle,
 - développer l'équilibre culturel des territoires.
- ~ Une logique de développement,
- ~ Des partenariats et une stratégie territoriale,
- ~ Une méthodologie : Etat des lieux, identification des besoins, programmation, évaluation.

Ce projet affiche une pertinence dans les objectifs affichés par rapport au contexte et au territoire de même que dans le suivi puisque chaque action devra faire l'objet d'une évaluation quantitative mais également qualitative. A cet effet, un comité de suivi sera mis en place ce qui ne sera aucunement contraignant puisque la commission des affaires culturelles est déjà largement ouverte et qu'il sera fait appel aux bonnes volontés.

L'étape de ce soir, la validation du contenu du projet de contrat par le conseil municipal, va déclencher la phase d'instruction par les services du Conseil Général pour une signature de la convention fin novembre. La signature permettra le versement d'un acompte de 70 % au titre de la première année dès le mois de décembre. Pour cette première année, 3 programmes d'actions sont prévus :

Programme 1 : La richesse du patrimoine Forgeois.

- Action 1 : Racontages de mon village. Ateliers d'écriture, balade contée, édition d'un livret de recueil des textes. Budget de 4 200 €.
- Action 2 : Fable Forgeoise. Création d'un spectacle permettant de mettre en scène Forges et ses habitants. Budget de 5 000 €.
- Action 3 : Concert pédagogique. Concert classique avec explications pédagogiques de l'œuvre. Budget de 3 000 €.

Programme 2 : Le bonheur est dans le livre.

- Action 1 : Présentation de la rentrée littéraire. Soirée rencontre littéraire à partir de 4 livres « coup de cœur de la rentrée littéraire 2008 ». Budget de 1 800 €.
- Action 2 : Histoires à chanter, découverte de « l'objet livre ». Spectacle pour enfants pour amener à la rencontre du livre. Budget de 1 800 €.
- Action 3 : Découverte d'un auteur éclectique, Jacques Prévert.
 - Prévert et la littérature : atelier de lecture, création de « santons », de « cadavres exquis »,
 - Prévert et le cinéma : exposition d'affiches et soirée ciné club,
 - Prévert et la chanson : spectacle « Un temps d'oiseaux », fantaisie et chansons,
 - Prévert et les collages : réalisation et exposition de collages « à la Prévert ».Budget de 4 000 €.
- Action 4 : Les contes se lisent et se racontent. Après-midi pour les enfants sur un thème à définir, soirée ayant pour thème le loup. Budget de 1 400 €.

Programme 3 : La culture à ma porte et ma portée.

- Action 1 : Musique dans ma rue. A chaque hameau son concert. Budget de 3 000 €.
- Action 2 : Les artistes de mon quartier. Exposition des artistes Forgeois locaux et d'autres, atelier d'art graphique. Budget de 1 600 €.
- Action 3 : Tremplin les Bains. Groupes de musiciens, scènes, studio d'enregistrement. Budget de 11 700 €.

Le budget prévisionnel de dépenses pour ces trois programmes ressort à 37 500 €, étant précisé que le contrat permet d'intégrer des frais administratifs, des frais techniques et des frais de communication, ce qui a été fait à chaque fois que nécessaire.

En face de ces dépenses, il est prévu :

- ~ Des recettes à hauteur de 6 700 €,
- ~ Un financement communal à hauteur de 15 400 €,
- ~ Et enfin une subvention du Conseil Général à hauteur de 15 400 €.

Monsieur JAUNEAU demande si le conseil est appelé à valider tous les montants présentés ce soir ?

Monsieur MORIN répond par l'affirmative.

Monsieur DEMEURE demande si les recettes sont certaines ?

Monsieur LESTIEN répond que dans la charte précédente, il y avait eu surestimation des recettes. Il a été tenu compte de cela pour l'élaboration du projet de contrat.

Madame DAUMAIN se réjouit du fait qu'un budget communication a été prévu pour chaque action. Ceci permettra de mieux informer le public des évènements à venir. Certains évènements ont souffert d'un déficit d'information du temps de la charte.

Monsieur LESTIEN propose de passer au vote.

➤ *Le conseil par 24 voix pour, 1 abstention approuve le contenu du projet de contrat de développement culturel et les montants proposés. Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer le contrat à venir ainsi que tous documents relevant de sa mise en œuvre.*

LOGO COMMUNAL

Madame DAUMAIN rappelle que le conseil a décidé, le 30 novembre 2008 du principe de changer de logo suite au souhait de la commission communication de le moderniser et de passer d'un logo figuratif à un logo construit à base de formes géométriques et ou d'éléments stylisés.

Un concours de dessins a donc été lancé par le biais du journal municipal auprès des Forgeois. En retour, la commission a reçu une vingtaine de projets dont certains en provenance des écoles, ou des enfants inscrits en cours de dessin de la M.C.L..

La commission a réalisé un premier travail de sélection en référence aux critères du cahier des charges : le logo proposé doit être stylisé, simple, expressif, tenir dans un espace carré, mémorisable facilement, lisible sur différents supports, tant en couleurs qu'en bichromie et doit rester efficace quelle que soit l'échelle. Les élus ont donc retenu 8 nouveaux projets ainsi que l'ancien logo pour les soumettre au vote à deux reprises, lors de la fête des Thermes le 20 juin et lors du forum des associations le 5 septembre. Un peu plus de 350 bulletins ont été recueillis.

Les résultats font ressortir deux points :

- 1) 82,5 % des gens qui se sont exprimés souhaitent changer de logo
- 2) Un logo parmi les 8 nouveaux projets ressort nettement en tête avec 41,7 % des suffrages, trois autres se tiennent à très peu d'écart 19,7 %, 19,5 % et 19 %.

Madame DAUMAIN fait part de la préférence de la commission pour le logo qui a reçu 19,7 % des voix dans la mesure où, selon les membres de la commission, il correspond le mieux au cahier des charges.

Monsieur LESTIEN propose de présenter successivement les quatre logos arrivés en tête suite à la consultation des Forgeois et de retenir celui qui aura reçu le plus de votes favorables. Pour mémoire, l'ordre de présentation au vote est le suivant :

Logo n° 1 : le logo qui a reçu 41,7 % des suffrages,

Logo n° 2 : le logo qui a reçu 19,7 % des suffrages,

Logo n° 3 : le logo qui a reçu 19,5 % des suffrages,

Logo n° 4 : le logo qui a reçu 19 % des suffrages.

Logo n° 1 : Ce logo reçoit 8 votes favorables

Logo n° 2 : Ce logo reçoit 10 votes favorables

Logo n° 3 : Ce logo ne recueille aucun vote favorable

Logo n° 4 : Ce logo recueille 3 votes favorables.

➤ *Le logo n° 2 devient donc le nouveau logo communal.*

PRESENTATION DU COMPTE RENDU D'ACTIVITES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES POUR L'ANNEE 2008

Monsieur LESTIEN présente le compte rendu d'activités de la communauté pour l'année 2008.

Quelques points marquants :

Un nouveau règlement intérieur a été adopté par le conseil de communauté.

L'activité des services :

- * Le multi accueil situé à Gometz-La-Ville. L'année 2008 a confirmé la consolidation du fonctionnement du service. Pour l'accueil régulier, sur 30 familles fréquentant la structure, 3 sont Forgeoises.
- * Le centre de Loisirs primaire situé à Fontenay-Les-Briis. 75 familles Forgeoises ont utilisé ce service pour un total de 1 715 journées enfants.
- * Le service jeunesse a organisé des activités non conventionnelles informatique multi sports et roller à hauteur de 730 journées enfants.

- * Le Relais Assistantes Maternelles. L'intégration d'Angervilliers a engendré une augmentation du nombre d'assistantes maternelles et de familles et a permis la création d'un troisième lieu d'animation après Briis-Sous-Forges et les Molières. Le nombre d'assistantes est passé de 149 en 2006 à 186 en 2008.
- * Le développement économique. Poursuite des activités aide à la création d'entreprises, gestion et suivi de la bourse des locaux, etc...
- * L'aide à l'insertion sociale et professionnelle. Ce service est assuré par trois personnes. Les activités portent sur l'accueil des demandeurs d'emploi et l'aide à la recherche d'emploi ainsi que les contacts avec les entreprises. Ce service a assuré quatre tournées dans toutes les communes membres à l'aide du « bus emploi ».
- * Le service des transports. La gare autoroutière connaît un succès grandissant. Après enquête, il s'avère que les 2/3 des usagers de la gare viennent de leur domicile en voiture. Beaucoup d'entre eux accepteraient de délaissé leur véhicule si les transports en commun locaux avaient une meilleure desserte. Pour mémoire, le parking de la gare est déjà saturé.
- * Le secteur culturel. Organisation d'expositions artistiques avec accueil notamment de classes des établissements primaires des communes membres, de conférences, de manifestations théâtrales, du dimanche à la campagne, etc...
- * La résidence pour personnes âgées, La Boissière. Prise en charge de la rénovation de six logements.
- * Sans oublier le tourisme, les actions au titre de l'environnement, la communication, la compétence ordures ménagères, ...

En ce qui concerne les projets :

- * Zone d'activités du plateau des Molières. Poursuite des études et des échanges avec le commissaire enquêteur du SDRIF.
- * Zone d'activités de Bel Air à Fontenay. Le marché de maîtrise d'œuvre a été signé.

Le compte rendu complet ainsi que le compte administratif 2008 sont à la disposition du public en mairie. Monsieur MORIN souhaiterait que des points réguliers soient faits en conseil sur les activités de la C.C.P.L.. Monsieur DEHAYES élargit la question aux comptes rendus des commissions. Monsieur LESTIEN propose d'inviter le Président de la communauté à une réunion plénière.

➤ *Accord du conseil.*

ECHANGE DE TERRAINS AVEC UN RIVERAIN DES TENNIS

Monsieur GOWIE expose que lors de la création des terrains de tennis dans les années 80, il avait été convenu avec le riverain situé côté Est qu'il reculerait sa clôture par rapport à la limite séparative pour permettre le passage des engins d'entretien des services techniques et qu'en contrepartie, il récupérerait une surface équivalente sur sa façade arrière. La clôture a bien été posée selon les accords de l'époque. Par contre, la situation au cadastre est restée identique à l'origine.

Monsieur GOWIE propose donc de régulariser tout cela avec une prise en charge des frais de géomètre et de notaire par la commune.

➤ *Le conseil par 25 voix autorise cet échange en régularisation. Autorise Monsieur le Maire à signer l'acte notarié correspondant. Donne tous pouvoirs au Maire pour solder ce dossier*

CONVENTION CADRE AVEC L'EDUCATION NATIONALE POUR L'INTERVENTION DU PERSONNEL COMMUNAL PENDANT LE TEMPS SCOLAIRE

Madame CHABRIER présente cette convention réclamée par l'inspecteur de circonscription en vue de définir et encadrer les conditions d'intervention de membres du personnel communal pour la Bibliothèque Centre de Documentation. Dans les faits, il s'agit d'un seul personnel communal en charge de l'accueil des élèves de l'école élémentaire par demi-classe les après-midi.

➤ *Le conseil par 25 voix approuve cette convention. Autorise Monsieur le Maire à la signer*

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur LESTIEN annonce que :

- ~ le contrat régional de Forges a été accepté par le Conseil Régional.
- ~ La réunion publique sur le développement de la Poste est reportée au 11 décembre.

Monsieur BOUCHON annonce que :

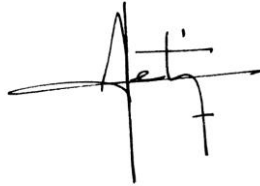
- ~ Un premier lot de 600 bacs jaunes pour le ramassage des papiers, cartons, journaux, emballages a été mis à disposition par le SICTOM. Ce lot sera distribué aux habitants des hameaux, le 28 novembre au matin. Pour obtenir un nouveau bac, les Forgeois devront présenter l'ancien.
- ~ Suite à l'accord de subvention du Conseil Général, les travaux de sécurité routière vont commencer.

Madame CHABRIER informe le conseil d'une tentative d'escroquerie au calendrier. En effet, des personnes se sont présentées au domicile de Forgeois en prétendant s'occuper du ramassage des encombrants et cherchant à ce titre à vendre des calendriers.

Monsieur MORIN signale des zones oubliées dans le programme de dératisation. L'information sera transmise au responsable des services techniques.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 23h15.

Le Maire,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'A. LESTIEN'. The signature is stylized with a large initial 'A' and a horizontal line extending to the right.

Antoine LESTIEN